

SNCF : la direction veut raboter les avantages des cheminots

>[Economie](#)|Vincent Vériér|11 septembre 2017, 6h50|3



150 000 employés de la SNCF mais aussi leur famille et les retraités de l'entreprise, soit environ 1 million de personnes, bénéficient de billets de train gratuits ou à tarif préférentiel.

LP/DELPHINE GOLDSZTEJN
Vincent Vériér

La direction de la SNCF veut remettre à plat le système des billets gratuits, ou à tarif préférentiel, dont bénéficient les cheminots et leur famille.

C'est l'autre dossier chaud de la SNCF. Alors que [le président de la République souhaite ouvrir des discussions sur le statut des cheminots](#) et sur leur système de retraite, la compagnie prépare en coulisse depuis plusieurs mois une autre réforme explosive, celle des facilités de circulation. Derrière ce jargon ferroviaire se cachent les fameux billets de train gratuits ou à tarif préférentiel dont bénéficient les 150 000 employés de la SNCF mais aussi leur famille et les retraités de l'entreprise. Soit environ 1 million de personnes.

Mais selon des documents internes que nous avons pu consulter, la compagnie souhaite limiter les bénéficiaires au seul noyau familial, c'est-à-dire le cheminot, son conjoint et ses enfants. Exit, donc, les parents, les grands-parents et les beaux-parents.

Les actifs ne représentent que 15% des bénéficiaires

En revanche, pour «tenir compte de l'évolution de la société avec des familles recomposées», le document propose d'étendre ces billets aux beaux-enfants. «C'est ce que la direction espère obtenir a minima, décrypte une source syndicale qui souhaite garder l'anonymat. Mais c'est déjà trop pour nous. Il y aura moins de bénéficiaires.» Plus globalement, l'entreprise veut moderniser la gestion de ces billets dont une partie est encore émise sous format papier. Elle prévoit de les digitaliser, mais surtout d'installer à l'horizon 2020 un suivi individuel de leur utilisation.

Ce que couvrent les « facilités de circulation »



POUR LES CHEMINOTS

(actifs ou retraités)

- + Le **pass Carmillon**, permettant de **voyager gratuitement** sur l'ensemble du réseau SNCF*
- + **8 dispenses** de paiement de réservation par an



POUR LEURS CONJOINTS ET ENFANTS

- + **16 billets gratuits** par an*
- + **Carte de circulation** personnelle donnant droit à **90 % de réduction** sur le prix des billets*



POUR LEURS PARENTS, GRANDS-PARENTS, BEAUX-PARENTS

- + **4 billets gratuits** par an*



Le passe Carmillon

Nominatif et réservé aux employés SNCF, il cumule de nombreuses fonctions : **carte d'identité professionnelle**, **carte de voyage**, **carte Navigo** et même parfois **badge d'accès** aux locaux SNCF.

* Hors coûts de réservation (obligatoire sur les TGV et les Intercités) : 1,50 € en période normale et 13,90 € en période de pointe.

Un grand dépoussiérage qui a un objectif : «Se mettre en conformité avec les exigences de l'Acoss», justifie la SNCF dans ces mêmes documents. En effet, l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale qui chapeaute les Urssaf considère que ces billets à prix réduits sont un avantage en nature qu'il convient de soumettre à cotisations. Depuis des années, elle presse la compagnie d'installer les outils techniques permettant de les prélever.

Par ailleurs, à plusieurs reprises, en 2010, en 2013 ou encore en 2014, la Cour des comptes a dénoncé les dérives du système, vieux de près de quatre-vingts ans. Il y a sept ans, elle s'interrogeait déjà : «Sans remettre en cause cet avantage, on peut se demander s'il est justifié qu'il soit distribué aussi largement de manière aussi libérale.» Rebelote en 2014, quand elle découvre que les cheminots actifs ne représentent que 15 % du million des bénéficiaires de ces billets. «Cette histoire empoisonne tout le monde, relate une source interne à la SNCF. Elle tend les relations sociales. Mais il faut bien respecter les exigences de l'Acoss.»

Un coût de 21 à 100 millions d'euros

Selon la Cour des comptes, ces billets coûteraient à la SNCF environ 100 millions d'euros par an. Plutôt 21 millions d'euros, estime la compagnie. «Ce que propose la direction est inacceptable, s'agace Fabien Villedieu, de SUD-Rail. La plupart des salariés français ont des avantages dans leur travail.»

Ainsi, Air France mais aussi EDF sont aussi dans le collimateur de l'Acoss. «Il y a beaucoup de fantasmes autour de cet acquis, tempère un autre syndicaliste. Tous les bénéficiaires n'ont pas la gratuité permanente des billets. Les parents, beaux-parents et grands-parents disposent seulement de quatre billets gratuits par an.» Contactée, la SNCF indique que ce sujet sensible «n'est pas à l'agenda social». «Il le sera bientôt, prédit un syndicaliste. On s'attend à ce qu'il fasse partie du package avec les retraites et le statut qu'Emmanuel Macron veut remettre à plat.»